



La France et ses migrations du XVII^e siècle à nos jours

INTRODUCTION

Au cours de son histoire, la France a souvent changé de frontières et de régimes. Une constante a marqué le pays au fil des siècles : de nombreuses et puissantes migrations, intérieures et internationales, ont amené des hommes et des femmes à quitter leurs foyers pour se déplacer à travers son territoire.

Ce film raconte cette histoire de France : celle des migrations qui l'ont nourrie au fil des siècles.

CHAPITRE 1

Une France en mouvement du Moyen Âge à la Révolution

La « nation France » a pris naissance entre le Moyen Âge et l'époque moderne.

Sous l'Ancien Régime, le royaume de France voit le passage et l'installation d'étrangers venus pour l'essentiel de pays voisins, quittés pour des motifs principalement économiques, mais aussi politiques ou religieux.

Les étrangers qualifiés sont recherchés pour leurs compétences. Dès le Moyen Âge, la France fait appel aux marchands et banquiers venus d'Italie, d'Allemagne ou des Flandres, aux armateurs hollandais et castillans.

À partir du XIII^e siècle, elle accueille dans ses universités de nombreux étudiants étrangers, comme Pierre Lombard, qui étudie la théologie à Paris. Tous les étrangers venus dans le royaume de France ne sont pas issus des élites : des artisans italiens, puis hollandais et anglais, viennent ainsi travailler dans le secteur textile.

À partir du XVI^e siècle, les étrangers qui viennent s'établir dans le pays sont soumis à l'absolutisme royal alors en construction. Ils sont frappés par le « droit d'aubaine », qui permet au roi de saisir les biens des étrangers décédés sans héritiers nés en France : on les appelle les « aubains ». Frappés par certaines interdictions d'emplois et par un nouvel impôt instauré en 1697. Certains d'entre eux peuvent échapper à ces restrictions et taxations en demandant des « lettres de naturalité » au roi : lui seul peut faire des Français.

L'absolutisme royal pèse aussi de tout son poids sur les possessions françaises outre-mer, devenues colonies royales en 1674.

En mars 1685 est promulgué l'« édit sur la police des esclaves des îles de l'Amérique française », connu sous le nom de « Code Noir » : il synthétise près de cinquante ans de réglementations issues de coutumes et de jurisprudences locales. Il institutionnalise un nouvel ordre racial fondé sur la discrimination et la ségrégation dans les colonies françaises, dont l'économie est alimentée par la traite transatlantique des esclaves.

Entre 1713 et 1791, 1 million de captifs africains sont vendus comme esclaves et déportés aux Antilles, dont plus de 775 000 à Saint-Domingue.

En métropole, il n'y a pas d'esclaves en principe, car la « terre des Francs » est censée rendre libre. Mais en pratique, des propriétaires en amènent avec eux dans les ports de la façade atlantique, comme à Nantes ou à Bordeaux.

L'année 1685 constitue aussi un tournant en métropole. « Un roi, une loi, une foi » : c'est au nom de ce principe que Louis XIV promulgue l'édit de Fontainebleau, qui révoque la liberté de culte octroyée par Henri IV aux protestants français, appelés "huguenots". Face aux persécutions que les « huguenots » subissent, plus d'un quart d'entre eux sont contraints de s'exiler à l'étranger. Touchant près de 180 000 personnes, c'est le mouvement migratoire le plus important de l'Ancien Régime en France.

Thomas Bayeux, marchand huguenot normand exilé à New-York
Lettre à sa famille restée en France,
10 mars 1716

Je prie Dieu qu'il veuille de sa miséricorde vous regarder en pitié de plus en plus et vous accorder une paix entière afin que vous puissiez jouir en cette vie temporelle de quelques beaux jours au prix de ceux que vous avez passé jusqu'à présent dans la crainte, dans l'émoi, dans le trouble et dans la persécution.

Pour les étrangers vivant en France comme pour les Français de l'étranger, l'avènement de la citoyenneté politique, consacrée par la révolution née à l'été 1789, change la donne. Les étrangers sont dorénavant considérés comme des « citoyens passifs », disposant des droits « naturels » reconnus par la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, mais privés du droit de vote. Cette restriction ne les empêche pas de participer pleinement, jusqu'en 1793, aux événements et sociabilités révolutionnaires. Ils peuvent aussi demander la naturalisation, accordé par le pouvoir législatif.

Dans les colonies françaises, la Révolution a des prolongements et des conséquences migratoires. Alors que la traite transatlantique est à son apogée, des colons français gagnent la métropole ou le continent américain après la révolte des esclaves à Saint-Domingue en 1791 et la première abolition de l'esclavage en 1794. Le décret d'abolition confère la qualité de citoyens français à tous les hommes domiciliés dans les colonies, sans distinction de couleur.

La fin de l'Ancien Régime marque l'entrée de la France dans une nouvelle ère de modernité : les migrations vont y jouer un rôle majeur dans les évolutions socio-économiques du pays.

CHAPITRE 2

La France, premier pays d'immigration en Europe, 1799-1914

Après le coup d'État du 18 Brumaire, la France napoléonienne inaugure des changements importants. Le Code civil redéfinit les conditions d'accès à la naturalisation, qui sont durcies : le droit du sang prévaut sur le droit du sol. Dans les colonies, l'esclavage est rétabli en 1802. Les guerres napoléoniennes drainent de nombreux soldats étrangers, issus des pays alliés ou soumis au Premier Empire, enrôlés dans la « Grande Armée ».

Au début du XIXe siècle, la France est le premier pays d'immigration en Europe. C'est un facteur décisif pour son industrialisation : des ouvriers britanniques et belges sont employés dans l'industrie textile qui se mécanise peu à peu, en Normandie et dans le Nord. Dans le même temps, le pays fait appel à une main-d'œuvre étrangère qualifiée : les ingénieurs britanniques participent à la construction des premiers chemins de fer en France dans les années 1830.

Après la révolution des « Trois Glorieuses » en juillet 1830, le régime dit de « la monarchie de Juillet » constitue un tournant pour l'histoire de l'industrialisation et des migrations. Attirés par un nouveau souffle de liberté, des milliers de libéraux espagnols, italiens, puis polonais, en lutte avec les monarchies autoritaires, affluent vers la France. L'accueil de ces réfugiés explique l'adoption en 1832 d'une première loi les concernant, qui entérine le principe de l'assignation à résidence de ces étrangers loin de la capitale.

La révolution de février 1848 est un autre temps fort. De nombreux étrangers ont pris les armes sur les barricades à Paris, contribuant à l'avènement de la République. Le nouveau régime les remercie en facilitant les naturalisations, mais bascule rapidement vers le conservatisme dès l'été. Les ouvriers parisiens, qui entrent en insurrection à la fin du mois de juin pour protester contre la fermeture des ateliers nationaux sont sévèrement réprimés.

Dans les colonies, la République a aboli de nouveau l'esclavage en avril 1848. Mais les plantations coloniales recourent massivement à la main-d'œuvre des « engagés » : venus d'Asie et d'Afrique, ces travailleurs signent des contrats de travail draconiens, qui les empêchent en pratique de rentrer chez eux. Près de 50 000 « engagés » viennent ainsi travailler sur l'île de La Réunion entre 1848 et 1860. Quant à l'Algérie, principale colonie de peuplement transformée en trois départements français en 1848, elle attire des migrants français mais aussi européens, venus des pourtours de la Méditerranée.

En métropole, la seconde moitié du XIXe siècle voit s'affirmer une immigration de masse. Si en 1851, les étrangers représentaient 1 % des habitants lors du premier recensement les dénombrant, ils dépassent les 3 % trente ans plus tard. Ainsi, plus d'un million d'étrangers vivent sur le sol français en 1881. Au sein de cette immigration, les ouvriers belges, travaillant dans l'industrie comme dans l'agriculture, s'avèrent les plus nombreux.

La loi du 26 juin 1889 entérine le droit du sol simple, c'est-à-dire l'acquisition de la nationalité française par les étrangers nés sur le sol français. Cette loi rend aussi obligatoire le double droit du sol : l'enfant né en France d'un père lui-même né en France est français de plein droit dès sa naissance. Cette loi répond aux angoisses liées à la baisse de la

natalité française ; elle veut aussi empêcher la formation de communautés séparatistes sur le sol de la République.

Durant le dernier tiers du XIXe siècle, alors que la France, comme les autres pays européens, subit de plein fouet une dépression économique, les étrangers suscitent de nombreuses réactions xénophobes. Apparaissant comme des concurrents sur le marché du travail, ils font l'objet d'insultes et de brimades.

Luigi Campolonghi, journaliste italien
Lettre à son fils Leonida. Paris, 3 juillet 1910

Les Français sont des gens bons mais pleins de superbe. Ils aiment les Italiens un peu comme le riche aime le pauvre. Les enfants ici, t'insulteront donc parfois en te traitant de « sale Italien » ou de « macaroni ». Alors, toi, s'ils sont plus jeunes que toi, tu répondras que Garibaldi, en 1870, a combattu pour la France contre la Prusse. Si, au contraire, ils sont plus âgés que toi, tu les frapperas, même si tu risques d'être battu à ton tour. Mais tu ne diras jamais du mal de la France, car on ne dit jamais du mal d'un pays où on habite et parce que la France, avec tous ses défauts, est toujours une grande nation qui enseigne tant de choses au monde. Ici, il y a la République et il n'y pas les prêtres.

Les étrangers sont aussi victimes de violences collectives et même de massacres, comme les travailleurs italiens dans les salines d'Aigues-Mortes en 1893.

Certains groupes d'étrangers font aussi les frais de l'antisémitisme populaire, comme les Juifs qui ont quitté l'Empire russe en raison des pogroms survenus à la fin du XIXe siècle.

Le développement des transports et l'essor des liaisons transatlantiques à la fin du XIXe siècle augmente les voyages et les déplacements des populations en quête d'une vie meilleure. La France est un important pays de transit pour nombre d'émigrants européens qui s'embarquent dans les ports de l'Atlantique pour le Nouveau Monde.

À la veille de la Grande Guerre, les étrangers sont indispensables à l'économie française, en forte reprise.

CHAPITRE 3

LES ÉTRANGERS ET COLONIAUX DANS LA PREMIÈRE GUERRE MONDIALE

1914 - 1918

Au début du mois d'août 1914, la mobilisation et l'entrée de la France dans la guerre bouleversent la vie des étrangers présents sur son territoire. Ils ont 24 heures pour quitter le pays.

Ceux qui restent sont astreints à se déclarer aux autorités et doivent posséder un permis de séjour et un sauf-conduit pour se déplacer.

Sur le front, 500 000 coloniaux sont recrutés et mobilisés, souvent sous la contrainte : tirailleurs annamites ou tonkinois, spahis algériens, tabors marocains, Malgaches, Tunisiens, tirailleurs dit Sénégalais mais en réalité originaires de toute l'Afrique occidentale française

Dans son roman *Frère d'âme*, paru en 2018, David Diop imagine ce que ressent un tirailleur sur le front :

David Diop, Frère d'âme (2018)

Récit d'un tirailleur

Dans la tranchée, je vivais comme les autres, je buvais, je mangeais comme les autres. Mais moi, Alpha, Ndiaye, j'ai bien compris les mots du capitaine. Personne ne sait ce que je pense, je suis libre de penser ce que je veux, ce que je pense, c'est qu'on veut que je ne pense pas. L'impensable est caché derrière les mots du capitaine. La France du capitaine a besoin que nous soyons sauvages parce que ses ennemis ont peur de nos coupe-coupe. Je sais, j'ai compris, ce n'est pas plus compliqué que ça. La France du capitaine a besoin de notre sauvagerie et comme nous sommes obéissants, moi et les autres, nous jouons les sauvages.

À l'arrière, dans de nombreux camps et dépôts sont détenus et surveillés plusieurs dizaines de milliers d'étrangers : des ressortissants des pays ennemis, des tziganes originaires d'Alsace-Lorraine et dont certains sont français, des étrangers identifiés comme dangereux ou espions.

Les hommes partis au front, il faut combler les besoins de main-d'œuvre dans l'industrie et l'agriculture. Les femmes sont mobilisées. L'État a aussi recours aux travailleurs coloniaux, étrangers, et chinois. Au total près de 500 000 personnes sont étroitement surveillées puis contrôlées par une carte d'identité qui devient obligatoire à partir de 1917.

À la fin du conflit, les coloniaux, que le gouvernement ne souhaite pas voir s'installer en métropole, sont massivement rapatriés.

Pendant la guerre, la présence et l'intense circulation de soldats, dont de nombreux Américains, et de travailleurs étrangers et coloniaux, ont marqué profondément la société française.

À la fin de l'année 1918, une nouvelle période s'ouvre sur les décombres d'une Europe meurtrie par la guerre.

CHAPITRE 4

De la croissance de l'immigration aux étrangers dans la tourmente (1919-1939)

Au début des années 1920, les migrations reprennent et la France devient une destination de choix suite à la fermeture des frontières des Etats-Unis. L'appel à l'immigration de main-d'œuvre est envisagé comme une nécessité. Des conventions de travail sont signées : en 1919 avec la Pologne et l'Italie, en 1920 avec la Tchécoslovaquie, en 1921 avec la Belgique. Le patronat organise, avec sa Société générale d'immigration, l'embauche, le transport et le recrutement. L'État contrôle cette immigration, par exemple au moyen de la carte d'identité d'étranger qui fait office de permis de séjour et de travail.

La convention franco-polonaise de 1919 permet la venue de 400 000 Polonais, hommes et femmes, pour travailler dans les mines où se développent une vie communautaire. Les années 1920 sont aussi marquées par la venue d'Arméniens originaires du Caucase russe et ottoman rescapés du génocide de 1915.

De nombreux réfugiés, qui ont connu un parcours au long cours semé d'embûches et de longues périodes de transit, connaissent des conditions de vie difficiles.

Au moment du génocide, Melkon Bedrossian est âgé de 9 ans ; déporté dans le désert syrien, il est alors séparé de sa famille et interné dans un orphelinat au Liban. Il s'évade et rejoint la Grèce en 1918. Apatride, il obtient un contrat de travail en France en 1923 et s'installe dans la région parisienne.

Extrait de Melkon Bedrossian.

Récit de sa déportation de son village en Turquie, 1905-1918

Avec mon modeste vocabulaire, je ne peux décrire toutes les atrocités que j'ai vécues ; d'ailleurs ce serait trop long. Et puis, quel Arménien de mon pays n'a pas son histoire atroce ? Pourtant les événements que je raconte ont tant imprégné ma mémoire et mon âme que je m'en souviens, soixante-trois ans après, et que l'émotion m'étrangle encore.

Le passeport Nansen, institué dès 1922 par le premier Haut-commissaire pour les réfugiés de la Société des Nations, redonne le droit de voyager aux Russes en 1922, puis en 1924 aux Arméniens privés de leur nationalité et devenus apatrides.

L'immigration est aussi pensée comme une ressource démographique. En 1927, la loi sur la nationalité est votée dans un large consensus et vise à augmenter le nombre de Français : les Françaises d'origine ne perdent plus leur nationalité par le mariage avec un étranger et transmettent leur nationalité à leurs enfants. Le nombre total d'acquisitions de la nationalité française augmente fortement : 865 000 personnes l'obtiennent de 1927 à 1940. En contrepartie de cette ouverture, les droits des naturalisés sont limités et la déchéance de nationalité peut être encourue.

Dans les villes françaises, les immigrés s'installent dans les quartiers populaires. Les grandes villes incarnent le brassage de populations. Marseille, avec son port ouvert sur la Méditerranée, fait figure de « ville cosmopolite » et « coloniale ». Les réfugiés y vivent dans des camps avec des conditions de vie très précaires.

Les immigrés présents en France sont d'origines diverses. A Paris dans certains quartiers, se croisent des étudiants, avocats, ouvriers, artistes et militants antillais, africains ou noirs-américains, dont de nombreuses femmes comme Joséphine Baker ou les sœurs Nardal, figures centrales du Paris Noir dans les années 1920.

Au début des années 1930, la France est devenue un des principaux pays d'immigration au monde avec près de 3 millions d'étrangers recensés. En tête les Italiens, suivis par les Polonais, les Espagnols, les Belges, les Suisses et d'autres étrangers de diverses nationalités. Environ 100 000 coloniaux vivent en métropole.

Après Marseille en 1922, la capitale est choisie pour accueillir l'exposition coloniale en 1931. Près de 2 500 ouvriers de toutes origines et de toutes nationalités travaillent à son édification.

La crise économique, qui touche progressivement le pays au début des années 30, entraîne la chute drastique du nombre de personnes recrutées à l'étranger. Les autorités poussent au départ les immigrés considérés comme en « surnombre » ; des expulsions et refoulements se multiplient. Des rapatriements massifs d'étrangers licenciés sont organisés.

Extrait d'un reportage "Incidents à la mine escarpelle entre mineurs français et polonais"
17 août 1934

"Les mineurs Polonais renonçant à toute nouvelle tentative de rébellion se sont mis à faire leurs préparatifs de départ. Beaucoup d'entre eux étaient installés dans la région depuis plus de 10 ans. Certes, cet exode nous émeut, mais il importe de se montrer sévère à l'égard de ceux qui ont manqué au devoir que leur imposait la généreuse hospitalité de la France. Un train spécial ramène les mineurs en Pologne."

Mais dans certains secteurs, comme l'agriculture et la domesticité, le manque de bras reste important. De nombreuses femmes étrangères y travaillent.

Dans la tourmente de la crise, le pays est touché par une puissante vague xénophobe.

La presse et le parlement pointent du doigt les étrangers. Les députés votent la possibilité de limiter l'embauche d'étrangers dans le secteur privé. Ils sont nombreux à perdre leur emploi salarié. Pour survivre, ils ouvrent une boutique, deviennent photographes ou marchands ambulants.

La vie des exilés, étrangers fuyant l'oppression politique, devient très difficile. Les réfugiés allemands qui ont fui le nazisme, en particulier les Juifs, font face à une hostilité croissante. L'année 1934 est marquée par une crise politique et un déferlement xénophobe et antisémite inédit. Le gouvernement adopte des lois limitant les droits des naturalisés, « Français papier » comme les appelle l'Action française, puissant mouvement d'extrême droite. Par le biais

d'associations professionnelles et de grèves étudiantes, une partie des classes moyennes et de la bourgeoisie obtient la limitation de l'exercice de certaines professions, médecin, avocat, pour les étrangers et les naturalisés.

Face à la montée du fascisme, la gauche se mobilise et au printemps 1936, le Front populaire remporte les élections. Les étrangers participent en nombre au mouvement de grève et aux défilés. Une partie de la gauche est animée par une volonté de contrer l'arbitraire administratif qui touche les étrangers, en particulier les exilés. Malgré des résistances, certaines dispositions discriminantes sont abrogées mais la plupart des lois visant les étrangers restent en vigueur.

La droite, qui revient au pouvoir en 1938, contourne le Parlement en adoptant des décrets-lois. Les conditions de séjour des étrangers sont durcies, les contrôles et les expulsions se multiplient. Le droit d'asile est restreint. Les naturalisés perdent encore des droits. Des mesures visent ceux qui sont désignés comme « indésirables », leur assignation à résidence ou leur internement est permis sur décision administrative.

Dans ce contexte répressif, au cœur de l'hiver 1939, la défaite des Républicains espagnols conduit en quinze jours près de 500 000 personnes – civils et militaire ; hommes, femmes et enfants -à quitter l'Espagne et traverser les Pyrénées pour se réfugier en France.

L'accueil est loin d'être à la hauteur : quelque 100 000 Espagnols ont été incités à retourner dans leurs pays, certains sous la contrainte. Près de 300 000 hommes sont internés dans des camps montés à la hâte sur des plages du Roussillon. Leur quotidien est devenu un enfer. Les femmes, les enfants et personnes âgées sont regroupées, en tant que « civils » et majoritairement dirigés dans des « centres d'hébergement » provisoires aux conditions de vie très difficiles.

A la fin de l'été 1939, suite à une série de coups de force d'Hitler, l'Europe bascule dans la guerre mondiale.

CHAPITRE 5

Les étrangers dans la guerre

1939 - 1945

Suite à la déclaration de la guerre en septembre 1939, le gouvernement décide l'internement des étrangers suspects, hommes et femmes de toutes nationalités. Des exilés allemands fuyant le nazisme sont internés comme « ressortissants ennemis ». Parmi eux, le peintre Max Ernest et la politologue Hannah Arendt.

La force de travail des étrangers et réfugiés, espagnols, allemands et autrichiens, des Italiens, des militaires polonais et tchèques, auxquels s'ajoutent des réfugiés belges et néerlandais, est mise au service de l'industrie et de grands travaux. Ils sont soumis à une surveillance étroite et privés de liberté, sans salaire, dans les Groupements de travailleurs étrangers. Parallèlement, de nombreux étrangers s'engagent volontairement dans l'armée française et des soldats de l'Empire colonial sont aussi mobilisés.

Près de 100 000 étrangers, hommes et femmes, dont de nombreux Juifs, combattent dans l'armée française ou sont placés sous commandement.

*Interview de Arnold Bac. Fils de Serge Bac.
Immigré russe, juif et engagé volontaire.*

"L'Etat major français, sans beaucoup d'espoir, décide de créer une ligne de front pour retarder autant que possible l'avancée des troupes allemandes. Et donc ce régiment, dans la Somme, le régiment de mon père, est chargé de créer une ligne de défense, qui résiste pendant trois jours. Ils ont permis à des milliers de soldats de l'armée française de partir et d'échapper à l'encerclement allemand.

Lorsque les Allemands les font prisonnier, ils repèrent ceux qui sont des Juifs allemands. Ceux-là ne sont pas faits prisonnier, ils sont fusillés sur place."

L'armistice, qui acte la défaite de la France, est signé le 22 juin 1940.

Le maréchal Pétain, qui obtient les pleins pouvoirs, devient chef d'un régime autoritaire qui remplace la Troisième République.

La France est partagée en plusieurs zones, dont la zone occupée au nord et la zone dite « libre » au sud, séparées par la ligne de démarcation.

En septembre 1940, les nazis imposent une législation antisémite en zone occupée, inspirée des lois du IIIe Reich. Elle prévoit le recensement des juifs et le marquage de leurs magasins.

A l'automne 1940, Vichy prend également des mesures antisémites spécifiques

Le statut des juifs interdit aux Juifs l'accès à certaines professions, publiques et privées

Les droits des naturalisés sont amputés. Les plus récents d'entre eux tombent sous le coup d'une dénaturalisation

Peintre juif d'origine polonaise, naturalisé français en 1924, Kisling est alors une figure majeure de l'École de Paris. Il fuit la France pour échapper aux persécutions.

L'abrogation du décret Crémieux prive les juifs algériens de leur citoyenneté.

Le gouvernement de Vichy autorise l'internement administratif des « ressortissants étrangers de race juive » en zone sud.

En 1941, Vichy et l'occupant durcissent la législation antisémite.

En zone occupée, les premières rafles de juifs étrangers ont eu lieu dès 1941. Des camps ouvrent à Pithiviers et Beaune la Rolande.

Le recensement des juifs et la spoliation de leurs biens se généralisent.

En 1942, le tampon « juif » est apposé sur les cartes d'identité et l'occupant impose le port de l'étoile jaune en zone occupée. Les juifs sont exclus de nombreux lieux publics comme les piscines, les cinémas, les théâtres...

Après la mise en œuvre de la solution finale dans toute l'Europe, les rafles s'étendent, avec la complicité active de Vichy au nom de la collaboration. Elles visent alors pour l'essentiel les juifs apatrides et les étrangers.

Les 16 et 17 juillet 1942, près de 13 000 personnes sont arrêtées lors de la rafle du Vel d'Hiv à Paris. Parmi eux, près de 4100 enfants. La grande majorité d'entre eux sont français.

En août 1942, des rafles massives ont lieu en zone sud.

*Camp de Drancy le 24 septembre 1942, 8h14
Gisèle Bac, immigrée juive polonaise, écrit à ses proches :*

Ma chère Famille. Je vous envoie ce mot pour vous prévenir que je pars demain matin de bonne heure. J'ai fait le nécessaire et il faut que je parte. Mon moral est bon, Abel joue et il chante. (Allez chez moi, envoyez les choses les plus nécessaire à Serge et répondez-lui à ma place). Ne vous faites pas du mauvais sang de ma part. J'ai du courage. J'embrasse bien tout le monde.

*Votre fille Gisèle, et Abel.
Ne venez pas*

Au total, 76 000 juifs français, étrangers, et apatrides sont déportés par l'occupant avec la complicité du gouvernement de Vichy. Quelque 75 convois partent de France presque tous en direction des centres de mise à mort installés en Pologne par le IIIe Reich. La quasi-totalité des déportés sont assassinés à Auschwitz-Birkenau.

Les étrangers ont joué un rôle important dans la résistance. Leur parcours d'exilés fuyant le fascisme, le nazisme, de rescapés de génocide et de pogroms, les conduit à résister. Des communistes, comme le rescapé et réfugié arménien Missak Manouchian, et de nombreux Juifs, s'engagent dans la résistance au sein de la Main-d'œuvre immigrée, branche des Francs-Tireurs et Partisans.

De nombreux républicains espagnols, anarchistes, socialistes et communistes, ont participé à la Libération de Paris.

Le 8 mai 1945, l'Allemagne nazie capitule.

En Europe, plus de vingt millions de personnes ont été déracinées : travailleurs forcés, déportés, rescapés juifs, prisonniers de guerre libérés par les armées alliées, auxquels s'ajoutent les réfugiés et expulsés allemands venus des territoires de l'Est.

Civils étrangers et prisonniers sont rapatriés.

Ceux qui restent sur place sont pris en charge par un organisme des Nations Unies, avant d'être réinstallés hors d'Allemagne dans les années qui suivent.

Dans ce contexte européen bouleversé, s'ouvre une nouvelle page de l'histoire de l'immigration en France.

CHAPITRE 6

1945/1970's : RECONSTRUCTION, DÉCOLONISATIONS ET MIGRATIONS DE L'APRÈS-GUERRE AUX ANNEES 70

À la Libération, le rétablissement de la légalité républicaine efface la législation xénophobe et antisémite du gouvernement de Vichy. Deux ordonnances adoptées à l'automne 1945 redéfinissent le cadre de la présence immigrée en France : la première porte sur le code de la nationalité ; la seconde sur les conditions d'entrée et de séjour des étrangers. Le recrutement de la main-d'œuvre passe désormais par le nouvel Office national de l'immigration, qui consacre la reprise en main par l'État des questions migratoires et la mise à l'écart du patronat après les dérives des années 1920.

De 1945 à 1975, six millions d'étrangers sont recrutés via l'ONI et ses missions locales à l'étranger, chargées de sélectionner la main-d'œuvre. Mais les exigences drastiques posées aux candidats à l'immigration encouragent rapidement le contournement de l'Office et favorisent l'immigration illégale des étrangers. Par ailleurs, les Algériens, qui sont juridiquement des nationaux, bénéficient de la libre circulation entre les deux rives de la Méditerranée en vertu du nouveau statut de l'Algérie. Ils échappent donc aux règles de l'ONI, à la satisfaction du patronat.

Les nouveaux venus rejoignent leurs compatriotes installés avant la guerre et les réfugiés arrivés en masse en 1939 lors de la Retirada.

En 1952 l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (OFPRA) est créé. Il est chargé de mettre en œuvre le statut des réfugiés, défini par la Convention de Genève, adoptée en 1951 par les Nations Unies. L'Office assure la protection des réfugiés arrivés avant-guerre – Russes, Arméniens, anti-nazis, Espagnols -, les personnes déplacées victimes du nazisme qui refusent de rentrer dans leur pays, et les réfugiés de guerre froide qui fuient l'installation des régimes communistes à l'Est de l'Europe.

Dans un premier temps, le statut protège uniquement les réfugiés victimes de persécutions perpétrées en Europe avant 1951.

Les décolonisations transforment également en profondeur le visage de l'immigration.

En 1954, les accords de Genève ont mis fin à la guerre d'Indochine. En deux ans, plus de 30 000 personnes sont rapatriées et autorisées par les pouvoirs publics à s'installer dans l'hexagone. La plupart d'entre elles sont placées dans des camps d'accueil, comme à Sainte-Livrade dans le Lot-et-Garonne, qui héberge 1 200 habitants.

Le 1^{er} novembre 1954, au moment où commence la guerre d'indépendance, près de 210 000 Algériens vivent en France, souvent très politisés et engagés dans la lutte anticoloniale. Tout au long des huit années de guerre, ils sont placés sous une étroite surveillance par les autorités et subissent des contrôles et des violences répétés. Ainsi, le 17 octobre 1961, à l'appel du FLN, une manifestation est organisée à Paris et depuis la banlieue pour protester contre le couvre-feu imposé aux Algériens. 12 000 personnes sont arrêtées en quelques heures. La répression policière tourne au massacre : des dizaines de cadavres sont jetés dans la Seine.

En 1962, la fin de la guerre et l'indépendance algérienne accélèrent l'exode des Européens vers l'hexagone. Ils sont environ un million, que l'on surnomme alors, non sans mépris, les « pieds noirs ». Nombre d'entre eux, nés en Algérie, découvrent à l'arrivée une métropole, dans laquelle ils n'ont jamais vécu et où ils ne sont pas forcément bienvenus.

Arrivent également en France des « harkis », anciens auxiliaires algériens des colonisateurs. Si les notables sont reclassés, la masse populaire est très mal accueillie, cantonnée dans des camps dits de transit et de reclassement.

Les accords d'Évian institutionnalisent le maintien de la libre circulation entre la France et l'Algérie, ouvrant la voie à une migration qui déroge, durablement, aux cadres juridiques ordinaires définis en 1945.

Le contexte post-colonial pèse également sur les migrations en provenance des Antilles, de la Guyane et de La Réunion devenus départements après la guerre, dans le cadre de l'Union française. Le Bureau pour le développement des migrations dans les départements d'outre-mer (Bumidom), créé en 1963 et actif jusqu'en 1981, organise la venue en métropole de 170 000 personnes. Assignées à des secteurs économiques étroitement définis, elles sont cantonnées à des emplois souvent dévalorisés, notamment dans les métiers du soin et les services domestiques, qui se trouvent durablement racialisés. Le Bumidom fournit une main-d'œuvre bon marché à l'économie française et prive, par ailleurs, la lutte indépendantiste de potentiels militants dans les départements d'outre-mer concernés.

L'histoire du Bumidom, c'est aussi des scandales restés longtemps tabous. Entre 1963 et 1982, environ 2000 enfants réunionnais sont enlevés à leurs familles pour être placés ou adoptés en métropole, notamment dans la Creuse, sous prétexte de repeupler les campagnes françaises et de lutter contre une supposée surpopulation de la Réunion. Cette histoire pèse encore sur la démographie des départements d'Outre-Mer qui sont aujourd'hui marqués par un vieillissement rapide et une natalité en berne.

Ailleurs en Europe, les décolonisations nourrissent d'autres migrations. A partir de 1961, des Portugais arrivent de plus en plus nombreux en France, fuyant la conscription des guerres coloniales, mais aussi la pauvreté et l'autoritarisme de Salazar puis de Caetano. Interdite par le gouvernement de Lisbonne, souvent clandestine, cette immigration se compose d'abord d'hommes seuls. En voiture ou à pied, à travers l'Espagne et les Pyrénées, ils arrivent en France où ils obtiennent facilement une régularisation. A l'instar de l'immigration espagnole, la part des femmes se renforce progressivement : en 1975, elles représentent près de la moitié des 758 000 Portugais vivant en France, qui constituent désormais la première nationalité étrangère. Contrairement aux Algériens, ces immigrés sont traités avec une relative générosité par les pouvoirs publics, parce qu'ils sont considérés comme « blancs », européens et catholiques.

A partir des années 1960, la protection s'élargit progressivement à d'autres continents et d'autres formes de persécutions. Entre 1964 et 1979, la France accueille 15 000 exilés politiques d'Amérique latine : des Brésiliens, des Argentins, des Uruguayens et surtout des Chiliens, après le coup d'État d'Augusto Pinochet. Près de 10 000 d'entre eux obtiennent le statut de réfugié.

Témoignage : *"Cette photo, on l'a faite à côté du stade chilien. Il y avait les prisonniers. A ce moment-là, quand on faisait la photo, on a entendu les tirs, les rafales. Et ma fille s'est mise contre moi, elle était comme ça. [Ce passeport], c'est la chose qui m'est resté de la sortie de mon pays."*

C'est aussi le cas de personnes originaires d'Asie du Sud-Est, qui fuient les régimes communistes.

Entre 1975 et 1989, grâce à la mobilisation de nombreux intellectuels et au soutien des autorités, près de 130 000 « boat people » venus du Cambodge, du Laos et du Vietnam, bénéficient de la protection de la France.

Suite à ces accueils en urgence, les politiques d'asile se structurent. À partir de 1973, l'État institutionnalise le dispositif national d'accueil des réfugiés ; en 1991, il met en place les Centres d'accueil pour demandeurs d'asile (CADA).

L'arrivée et l'installation d'immigrés et de réfugiés pendant toute la période des « Trente glorieuses » aura permis de soutenir l'exceptionnelle croissance de l'économie française tout en modifiant en profondeur le visage de la société.

CHAPITRE 7

1970's - 1980's : RESTRICTIONS, RACISME ET RÉSISTANCES

A l'automne 1973, la réduction des exportations de pétrole et la hausse du prix du baril provoquent en France une forte récession économique et une explosion du chômage. Les immigrés deviennent, pour l'opinion et les pouvoirs publics, les boucs émissaires de la crise. En 1972, les circulaires Marcellin et Fontanet, du nom des ministres qui les signent, mettent fin aux régularisations aisément accordées à ceux qui étaient entrés en France sans contrat de travail régulier.

Poussés à l'illégalité et à la précarité, les travailleurs immigrés se mobilisent contre ces circulaires. Ils entament des grèves de la faim et se lancent dans des occupations d'églises, avec le soutien des syndicats, d'associations et d'intellectuels comme Jean-Paul Sartre et Michel Foucault.

Appel à soutien des travailleurs sans papiers de la rue Dulong, 27 mars 1974, 3ème jour de grève de la faim

Nous, 37 travailleurs immigrés PAKISTANAIS, MAURCIENS, MAGREBINS, sans papiers nous avons commencé le 25 MARS, UNE GREVE DE LA FAIM.

- C'est nous qui diffusons au NOIR, France-Soir le Monde
- C'est nous qui nettoions au NOIR, le rond-point de la Défense.
- C'est nous qui entretenons au NOIR les appartements de la bourgeoisie.
- C'est nous les travailleurs immigrés.
- C'est nous les travailleurs, les esclaves des temps modernes.

Mais ni leur mobilisation, ni l'élection de Valéry Giscard d'Estaing à la présidence de la République ne changent l'orientation des politiques migratoires. Le 3 juillet 1974, le gouvernement dirigé par Jacques Chirac décide de « suspendre l'immigration » pour trois mois, invoquant la hausse du chômage et la crainte d'une mobilisation immigrée qui menacerait l'ordre public.

La précarité des vies immigrées tient également à l'habitat dégradé dans lequel ils doivent vivre.

Pour répondre à la crise du logement, les pouvoirs publics ont créé en 1956 la Société nationale de construction pour les travailleurs algériens et leur famille, ou Sonacotra. Mais les ambitions sociales se doublent de visées politiques : les cités pour les familles et les foyers hôtels sont aussi des lieux de contrôle, souvent gérés par d'anciens militaires ou d'anciens administrateurs coloniaux.

Les HLM en construction ne leur sont pas destinés. Dans les centres urbains, ils s'entassent dans des garnis, comme dans le quartier de la Goutte d'Or à Paris, régulièrement stigmatisé dans la presse. Aux périphéries des villes, des baraquements sont construits à la hâte et deviennent bientôt d'immenses bidonvilles, comme à Nanterre où vivent, dans la promiscuité et l'insalubrité, environ 10 000 personnes jusque dans les années 1970. Ce « monde de baraquements envahis par la boue et les rats », pour reprendre les mots du sociologue algérien Abdelmalek Sayad, conserve néanmoins « ses échanges, ses rituels » et un peu des « solidarités rurales importées du pays ».

Après la mort par asphyxie de quatre travailleurs sénégalais et d'un Mauritanien dans un foyer informel à Aubervilliers le 1er janvier 1970, la question du logement réapparaît de façon éclatante. Dans le sillage de mai 1968, les immigrés, soutenus par l'extrême gauche et les syndicats, se mobilisent contre les marchands de sommeil et les insuffisances de l'État. En 1974, les luttes se déplacent et un mouvement de grève se lance dans les « foyers-prisons » de la Sonacotra, où les résidents sont encadrés et interdits de vie sociale et privée.

Les conditions de vie faites aux immigrés et les luttes qu'elles suscitent sont un révélateur des tensions et du racisme, en partie hérité du colonialisme, qui traversent la société française. Le racisme et la xénophobie s'expriment dans des discours stigmatisants, et dans les actes. Les immigrés se voient opposer un accès limité au travail et au logement. Ils doivent faire face à des obstacles administratifs qui rendent de plus en plus difficiles l'accès à l'entrée et au séjour réguliers. Ils sont aussi victimes du pire, de la violence physique et d'agressions racistes : une cinquantaine d'Algériens sont assassinés en 1973.

Le racisme trouve aussi des débouchés politiques, au sein de mouvements néofascistes comme Ordre nouveau ou Occident, puis au sein du Front national (FN), créé en 1972 pour entrer dans l'arène électorale. La parole xénophobe et raciste commence à se libérer ; la préférence nationale fonde désormais la stratégie de l'extrême-droite française.

Au tournant des années 1980, l'islam devient un élément structurant des discours autour de l'immigration. En 1982, les grévistes des usines Citroën à Aulnay-sous-Bois et Talbot à Poissy réclament la liberté de culte, l'attribution d'une salle de prière et des mesures spécifiques pour la période du Ramadan. En face, les entreprises et les pouvoirs publics dénoncent une supposée instrumentalisation de la religion dans un conflit social par les syndicats, et fustigent de soi-disant menées des Frères musulmans dans l'entreprise.

Ce racisme aux formes multiples va susciter, dans la société, une réponse politique. Le 15 octobre 1983, part de Marseille, dans une large indifférence, la Marche pour l'égalité et contre le racisme. Dès 1981, le prêtre Christian Delorme, le pasteur Jean Costil et Hamid Boukrouma, immigré algérien dont deux frères ont été arrêtés et expulsés par la police, avaient entamé une grève de la faim contre la double peine qui touche les étrangers. Pour un seul crime ou délit, ils peuvent être expulsés, en plus de leur condamnation en justice. La Marche prend le relais de cette mobilisation mais elle porte des revendications plus larges contre le racisme et ses violences. L'initiative revient à des associations de quartiers populaires, notamment « SOS Avenir Minguettes », près de Lyon, dont le président, Toumi Djaidja, a été grièvement blessé par un tir policier.

La majorité des acteurs et des actrices de cette mobilisation inédite sont des enfants d'immigrés qui entendent dénoncer les crimes racistes et l'ampleur des discriminations en France.

Témoignage : "Nos parents en ont bavé. Nos mères en ont bavé. Mais nous on a la parole. On sait au moins parler, on sait au moins lire, et ça, je crois que c'est notre chance et notre atout. C'est nous qui avons tout entre nos mains pour lutter. On ira jusqu'au bout."

Au fil des jours, les marcheurs bénéficient d'une large couverture médiatique et d'une solidarité qui va croissant dans les territoires traversés. À l'arrivée, le 3 décembre 1983, un cortège de 100 000 personnes les accompagne et défile dans Paris. Reçus par François Mitterrand, ils

obtiennent la promesse d'un titre de séjour de dix ans pour les immigrés installés de longue date.

Cet événement de la Marche produit des effets dans la société française bien au-delà de cette revendication. Elle marque l'irruption, dans l'espace public, de la « deuxième génération » de l'immigration. Sa visibilité politique et sociale se double désormais d'une visibilité culturelle qui s'affiche dès la fin des années 70, avec la création de l'émission télévisée Mosaïques et l'essor des radios libres.

Cette visibilité connaît un nouvel élan après 1983 comme en témoigne l'exposition « les enfants de l'immigration » au Centre Pompidou en 1984 mais les conditions d'entrée et de séjour sur le territoire français continuent de se durcir...

CHAPITRE 8

L'immigration dans la société actuelle

1990's – Aujourd'hui

En dépit des quelques conquêtes liées à la marche pour l'égalité et contre le racisme, notamment l'instauration de la carte de séjour de 10 ans, les conditions d'entrée et de séjour sur le territoire français continuent de se durcir au fil des années 1980 et 1990.

Des visas d'entrée sont imposés aux voyageurs venus de pays du Sud, les expulsions s'accroissent, tandis que les conditions d'attribution du statut de réfugié se durcissent.

Dans les années 1990, les restrictions posées au droit au séjour et à celui de l'asile ravivent les mobilisations des travailleurs sans papiers. De nombreux collectifs et associations, nationaux ou locaux, communautaires ou de descendants d'immigrés y participent et les soutiennent. En 1996, ces mobilisations débouchent sur l'occupation d'églises, lieux symboles de l'hospitalité. À Paris, Saint-Ambroise est occupée, puis Saint-Bernard évacuée manu militari le 23 août.

Ces mobilisations de travailleurs étrangers pour l'accès à des papiers ou à de meilleures conditions de travail sont une constante des luttes de l'immigration. Elles mettent également en lumière un paradoxe : les immigrés sont privés de nombreux droits, alors que la société tout entière repose sur leur contribution au marché du travail. L'agriculture, le bâtiment, la logistique, le secteur de la santé et les services aux personnes ou aux entreprises sont tous des secteurs qui ont besoin de travailleurs immigrés pour fonctionner, des hommes autant que des femmes, invisibles et pourtant indispensables comme l'a révélé la récente crise de la Covid.

La contribution de l'immigration ne se limite pas aux secteurs les plus précaires et défavorisés. Certains itinéraires illustrent la formation d'une classe moyenne souvent diplômée. Enfin, parmi les immigrés, certains parcours font figure d'exemples, dans le monde politique, économique, intellectuel, sportif, artistique et associatif (les exemples ne manquent pas !).

Aujourd'hui comme hier, les personnes installées en France tissent avec leur pays d'origine des relations d'ordre économique, affectif, politique. La vie s'organise alors entre ici et là-bas, entre deux pays que l'on habite l'un et l'autre, chacun à sa manière, grâce à la construction d'une résidence secondaire, l'entretien d'une maison de famille ou l'envoi d'argent. Les relations avec le pays natal sont rythmées par les saisons, les nécessités, les joies et les rituels de la vie familiale et communautaire.

À leur arrivée en France, les migrants cherchent souvent la compagnie et l'appui de leurs compatriotes qui leur servent de guide dans la société d'installation.

La mondialisation contribue à diversifier les pays d'origine et la France est de fait une société multiculturelle, même si les minorités n'y ont pas d'existence légale. Des quartiers chinois, maghrébins, turcs sont apparus dans les grandes villes. Il s'agit bien sûr de lieux d'approvisionnement, mais aussi d'espaces de solidarité et de sociabilité importants.

Les pratiques linguistiques, culinaires et festives se transforment. Les identités sont plurielles : les unions mixtes progressent et des millions de Français sont binationaux.

Depuis une trentaine d'années, avec les conventions de Schengen et de Dublin, l'intégration européenne a transformé en profondeur les enjeux migratoires et d'asile en France. Le principe d'un régime de mobilité qui distingue Européens et non-Européens s'est renforcé ; la convention de Schengen, entrée en vigueur en 1995, institue un espace de libre circulation en Europe, sans passeports ni contrôles.

Mais en contrepartie, l'Union européenne renforce constamment ses frontières externes. Elle crée en 2004 l'agence Frontex, chargée de les surveiller, avec des prérogatives et un budget sans cesse élargis. Les États membres signent des accords de réadmission avec les « pays tiers » et multiplient les opérations de rétention ou d'expulsion vers les pays d'origine et de transit.

Ce renforcement de la frontière extérieure à l'Est et au Sud s'inscrit dans la construction d'une politique commune d'asile et d'immigration, parachevée en 2024 avec l'adoption du Pacte Européen sur les Migrations et l'Asile.

C'est à ces frontières liquides, épaisses et mobiles, toujours plus périlleuses que se heurtent les exilés qui viennent chercher refuge en Europe. À partir de 2011, dans le sillage des révolutions du Printemps arabe et des guerres en Libye et en Syrie, des centaines de milliers de personnes arrivent aux portes de l'Europe après avoir traversé la Méditerranée ou emprunté les routes des Balkans. Les réactions des États européens sont contrastées, mais c'est la fermeté qui prime. En mars 2016, ils signent un accord financier avec la Turquie, qui l'engage à retenir sur son sol la majorité des demandeurs d'asile.

Parmi les exilés qui traversent la France, nombreux sont en transit : ils espèrent rejoindre le Royaume-Uni, l'Allemagne, les pays scandinaves. D'autres s'établissent en France et y déposent une demande d'asile. En vertu du règlement de Dublin, les demandeurs et demandeuses d'asile sont généralement tenus de faire leur demande au sein du premier pays qu'ils ont atteint –le plus souvent, la Grèce, l'Italie, l'Espagne. Dans les faits, les parcours se prolongent vers d'autres pays, multipliant ainsi les situations d'irrégularité et les risques d'expulsion.

En 2016, la « jungle » de Calais est évacuée : il s'agit d'un vaste campement informel, dans lequel des migrants, rejoints par des ONG et des militants, s'étaient installés en attendant l'occasion de rejoindre la Grande-Bretagne. Le gouvernement ordonne aussi régulièrement la dispersion des campements parisiens. Les personnes ainsi « évacuées » sont conduites dans des centres d'hébergement plus éloignés des frontières ou de la ville.

Mais face à cette crise de l'accueil, les réactions de compassion sont nombreuses, et les initiatives de solidarité se multiplient. En milieu rural comme dans les villes-refuges ou sur les bateaux d'ONG, les bénévoles et activistes multiplient les actions pour accueillir et soutenir les exilés, que ce soit près des frontières ou sur d'anciennes routes migratoires réactivées.

L'invasion russe de l'Ukraine le 24 février 2022 provoque en Europe la plus grande migration forcée depuis l'après-guerre : en quelques mois, 7 millions d'Ukrainiens, et surtout d'Ukrainiennes, prennent le chemin de l'exil. Les États européens mettent immédiatement en place une forme de protection temporaire pour ces réfugiés. En 2024, 64000 personnes en bénéficient en France. Le territoire français est cependant bien moins concerné par ces arrivées que d'autres États européens comme la Pologne, l'Allemagne ou l'Italie.

ÉPILOGUE

La société française est le produit de sa longue histoire migratoire. Si la plupart des immigrés et de leurs descendants finissent par s'enraciner dans la société, la question de la stigmatisation et du racisme dont sont l'objet les descendantes et descendants d'immigrés, pourtant le plus souvent français, surgit de façon récurrente dans le débat public.

De nombreuses enquêtes attestent des discriminations en raison du prénom, du patronyme, de la religion ou de la couleur de peau. La mobilité sociale des descendantes et descendants d'immigrés est bien souvent freinée par leur ampleur de ces discriminations. De nouvelles voix s'élèvent parmi les victimes chez les intellectuels, dans les milieux associatifs ou plus largement l'opinion publique pour dénoncer la racialisation dont sont l'objet de nombreuses personnes.

Elles défendent une lecture intersectionnelle des facteurs de discrimination croisant le genre, le milieu social, l'assignation raciale, le handicap et pointe le poids de l'héritage colonial dans les discriminations. Des questions en lien avec les héritages du passé traversent la société française : faut-il supprimer les symboles et monuments laissés par l'esclavage, la traite, la colonisation ou les regarder en face ? Les débats autour de la question des réparations, de la repentance du récit national et de la manière d'appréhender l'héritage historique de la France comme son passé divise. Au sein des populations immigrées de leur descendance, on souhaite que la part d'histoire des aïeux soit pleinement reconnue pour elle-même mais également comme partie intégrante de l'histoire de France.

Auteurs

Période de l'Ancien Régime au début de 20e siècle : Delphine Diaz, commissaire de l'exposition permanente.

1914 – 1945 : Linda Guerry, chercheuse associée au LARHRA et fellow de l'Institut Convergences Migrations.

1945 – années 80 : Vincent Bollenot, MCF Université de Caen

Années 90 à nos jours : Camille Schmoll, commissaire de l'exposition permanente.